

ACTIONS IN THE FIELD OF URBAN MOBILITY



Termes de référence du Réseau CIVINET Francophone

Le réseau CIVITAS des villes francophones pour la mobilité durable

Les Réseaux nationaux ou régionaux CIVITAS sont mis en place dans le cadre d'un projet européen appelé CIVINET soutenu par la Commission Européenne, qui va cofinancer les activités nécessaires à l'établissement et au lancement des Réseaux pendant leurs trois premières années d'existence.

FORMATION et NOM

Un Réseau de villes/agglomérations engagées pour la mise en oeuvre de stratégies intégrées pour une mobilité urbaine plus propre et plus durable est formé sous le nom « CIVINET Francophone, le Réseau CIVITAS des villes francophones pour la mobilité durable ».

Contexte : CIVINET est un projet défini à travers un « Contrat d'Attribution de Subvention » de la Commission Européenne, qui fournit une aide à la création du Réseau pour une période de 3 ans. Cet accompagnement comprend la prise en charge du fonctionnement d'un secrétariat.

L'utilisation du nom et du logo « CIVITAS » nécessitent l'accord de la Commission Européenne.

MISSION et OBJECTIFS

Le Réseau CIVINET Francophone est une plateforme pour que les villes/agglomérations françaises, wallonnes, luxembourgeoises, suisses francophones et de tout autre territoire européen francophone, échangent leurs expériences et meilleures pratiques en ce qui concerne le développement et la mise en oeuvre de stratégies, politiques et mesures de mobilité durable.

Le Réseau a pour objectifs de :

- Promouvoir l'approche CIVITAS d'une mobilité durable intégrée et ses principes auprès d'autres villes, des media, du grand public et d'autres parties prenantes à travers la zone FRANCOPH (France entière, Wallonie, Luxembourg, Suisse francophone, autre territoire européen francophone).
- Elargir la portée de l'Initiative CIVITAS à des villes extérieures à la démarche sans le handicap que représente la barrière de la langue.
- Renforcer la dissémination des résultats obtenus par l'Initiative CIVITAS aux membres du Réseau et à d'autres villes de la zone FRANCOPH.
- Fournir un axe de dialogue sur les questions de mobilité durable entre les autorités locales, les organismes publics et la Commission Européenne, avec une orientation spécifique sur les problématiques de la zone FRANCOPH.
- Inciter à une communication active entre les membres du Réseau, les villes du Réseau européen CIVITAS et la Commission Européenne.
- Assister et accompagner les villes dans les premières phases de préparation de Plans de déplacement urbains durables (Sustainable Urban Transport Plans).

LES ACTIVITES

Le Réseau va atteindre ses objectifs au travers des activités décrites ci-dessous :

- Une Assemblée Générale (AG- réunion réservée aux membres du Réseau) sera organisée pour discuter de la structure, des progrès et des activités du Réseau, pour élire les membres du Bureau et pour accueillir les nouveaux membres. Un représentant de la Commission Européenne sera invité à assister à l'AG annuelle.
- Une série d'évènements thématiques (séminaires, ateliers, conférences, visites de sites...) sera organisée pour disséminer les résultats de CIVITAS, pour présenter les mesures CIVITAS mises en œuvre dans la zone FRANCOPH), pour inciter à la discussion sur les questions de mobilité durable (ex : les plans de déplacement urbains durables, les transports publics, le vélo...) et pour présenter les activités du Réseau aux membres potentiels.
- La participation des représentants du Réseau à d'autres évènements en FRANCOPH sera utilisée pour disséminer les résultats de l'Initiative CIVITAS et pour promouvoir le développement du Réseau.
- Des brochures vont être produites en français pour disséminer les résultats des projets CIVITAS et de l'Initiative CIVITAS en soi. Ces brochures vont illustrer et souligner les résultats des projets CIVITAS et les meilleures pratiques transférables de toute l'Europe.
- Une section spéciale sur le site Internet de CIVITAS sera créée et gérée par le Réseau, en coopération avec le Secrétariat CIVITAS et la Commission Européenne. Elle sera utilisée comme un outil privilégié de dissémination d'informations sur l'Initiative CIVITAS et le Réseau.
- Des newsletters seront aussi utilisées pour communiquer les actualités de l'Initiative CIVITAS et des villes participantes.
- Certains documents parmi les supports produits par l'Initiative CIVITAS seront traduits sur demande des membres.
- Les activités du réseau seront supportées par le GART, en tant que partenaire du projet européen CIVINET, selon les modalités spécifiées dans la convention passée entre le GART et l'association.

LE PLAN ANNUEL DU RESEAU

Le Réseau est officiellement créé le 1^{er} Janvier 2010 et la première réunion des membres fondateurs a eu lieu le 5 janvier 2010. Le projet CIVINET apporte un co-financement européen pour le réseau CIVINET Francophone du 5 Décembre 2009 jusqu'au 4 Décembre 2012.

LE PLAN D'ACTIVITE :

Les activités détaillées du Réseau doivent être planifiées et organisées sur la base d'un plan d'activité annuel proposé par le Bureau, accepté par la Commission Européenne et adopté par

l'Assemblée Générale. Le plan d'activité définira le détail des activités (sujets, lieux, fréquence) ainsi que les rôles et responsabilités du Secrétariat et des membres.

ADHESION

L'adhésion des membres de plein droit (avec droit de vote) est accessible à toute autorité organisatrice de transport de la zone FRANCOPH qui est intéressée et qui remplit les critères d'éligibilité du programme CIVITAS, c'est-à-dire être une autorité locale qui développe et met en œuvre, ou souhaite le faire, un plan de transport urbain durable.

Les associations ou groupements d'autorités organisatrices de transport sont les membres associés du réseau.

Les autres structures, associations autres, centres de recherche, universités et autres organisations des secteurs privés et publics qui ont un intérêt dans le transport urbain seront invitées ponctuellement à l'occasion d'évènements ou leur présence serait jugée pertinente par les membres du Bureau.

Toute demande d'adhésion doit faire l'objet d'un document écrit. Ce document écrit sera basé sur un formulaire de demande d'adhésion standard et sera accompagné par une déclaration d'intention signée avec cachet de l'organisation souhaitant participer activement au Réseau.

La demande d'adhésion devra être approuvée par le Bureau, qui va ensuite délivrer un certificat de Membre du Réseau.

La **déclaration d'intention** va confirmer que le candidat s'engage à :

- Soutenir le développement et la mise en oeuvre de politiques de transport urbain durable qui intègrent des mesures, technologies et infrastructures innovantes.
- Encourager les objectifs et l'approche de l'Initiative CIVITAS
- Partager ses expériences et apprendre des progrès et résultats des villes en participant activement aux évènements organisés par le Réseau

Les droits des membres

Les membres de plein droit du réseau disposent des droits suivants :

- Elire le Bureau
- Assister aux évènements organisés par le Réseau
- Voter sur les sujets qui requièrent des décisions votées, tels que le plan d'activités annuel, les modalités de l'adhésion,... (sur la base d'une majorité simple des membres présents avec un vote par membre et avec au moins 25% des villes membres présentes au moment du vote).

DESINSCRIPTION, SUSPENSION et EXPULSION

Un membre qui souhaite se désinscrire devra en faire la demande par écrit au Bureau au moins 3 mois avant la fin de l'année Réseau. En cas d'absence de cette notification, il pourra lui être demandé de payer sa cotisation pour l'année suivante.

Un membre qui n'aurait pas payé sa cotisation pour l'année en cours 3 mois après la date d'appel des cotisations perdra tous ses privilèges de membres jusqu'à ce que le paiement soit reçu. Un membre qui n'aurait toujours pas réglé sa cotisation après 6 mois sera exclu du Réseau.

Si un membre agit à l'encontre des objectifs du Réseau, sa démission lui sera demandée par le Bureau et, en cas de refus, son expulsion sera décidée.

LES SOUSCRIPTIONS DES MEMBRES :

Une cotisation annuelle pour l'adhésion au Réseau sera demandée selon des modalités spécifiées par le Bureau et validées par l'AG.

La cotisation sera fixée de manière à couvrir toutes les dépenses essentielles qui ne seraient pas couvertes par la subvention accordée par la Commission Européenne ou par d'autres contributions. Les contributions ne doivent pas générer de profit pour les bénéficiaires du projet CIVINET.

L'ORGANISATION DU RESEAU

Le réseau fonctionnera avec les organes de gestion suivants :

- Assemblée Générale
- Comité Politique
- Bureau
- Secrétariat

L'Assemblée Générale :

Chaque membre de plein droit du Réseau a un siège à l'AG. L'AG se réunira une fois par an.

L'AG :

- élit les membres du Bureau
- reçoit les rapports du Bureau et du secrétariat
- définit la stratégie du réseau et adopte le Plan Annuel d'activité pour l'année à venir

- approuve les comptes de l'année
- accepte les changements des modalités et conditions de l'adhésion (cotisations incluses)
- approuve les modifications des Termes de Référence (sous réserve d'acceptation de la Commission Européenne)

Le Comité des Elus:

Le Comité des Elus est composé d'un élu local représentant chaque ville membre du Réseau.

Le Comité des Elus se tiendra une fois à deux fois par an, dont une fois avant l'Assemblée Générale pour valider les orientations qui seront présentées à l'AG; il élit un président. Jusqu'à la première AG, le Comité des Elus sera présidé par le président de Tisséo, représentant la ville de Toulouse, partenaire de CIVINET. Les représentants de la Commission Européenne seront invités à participer à ces événements.

Le rôle du Comité des Elus est de :

- donner des orientations politiques au réseau,
- représenter le réseau sur la scène politique et notamment envers les instances gouvernementales nationales,
- assurer la liaison avec le Comité Politique de CIVITAS (CIVITAS PAC, Political Advisory Committee)

Le Comité des Elus va examiner et débattre des documents produits par la Commission Européenne (Livre blanc,...) ainsi que de la situation actuelle des transports dans la zone FRANCOPH.

Etant donné que le Comité des Elus sera en interrelation avec le CIVITAS PAC, celui-ci produira un Rapport Politique Annuel, avec des propositions qui seront examinées par le CIVITAS PAC. Il produira aussi le « Livre Politique du Réseau » au milieu et à la fin du projet.

Le Bureau :

Un Bureau sera élu par les membres du Réseau à chaque AG. Le premier Bureau sera formé des membres fondateurs du réseau (Toulouse, Nantes, Lille, La Rochelle et Poitiers) et sera en place jusqu'à la première AG. Il est appuyé par le Secrétariat. EPC, en sa qualité de partenaire du projet européen CIVINET, conservera son rôle de Secrétariat pendant toute la durée du projet CIVINET.

Le Bureau sera composé de 3 à 10 membres. La ville de Toulouse, partenaire de CIVINET en sera membre pendant toute la durée du projet CIVINET. D'autre part, pendant toute la durée de

CIVINET, un observateur de la CE sera invité à assister aux réunions du Bureau (les lieux et dates des rencontres du Bureau devront être définis avec la CE).

Chaque membre de plein droit du Réseau est éligible au Bureau. Les candidatures doivent comporter une déclaration du candidat qui confirme sa volonté de servir le Réseau, et doit être supporté par deux Membres du Réseau autres que le candidat. Les candidatures doivent être transmises au Bureau du Réseau avant la date limite des candidatures, c'est-à-dire au moins 4 semaines avant l'AG.

Le Bureau se rencontrera au moins une fois tous les six mois. Plus de la moitié des membres du Bureau doivent être présents pour prendre des décisions.

Entre autres, le Bureau aura la responsabilité collective des tâches suivantes :

- le développement des politiques et procédures du Réseau
- la gestion du budget du Réseau
- l'acceptation globale des programmes et activités pour chaque année budgétaire
- la représentation extérieure du Réseau
- le développement et l'acceptation de la stratégie de communication du Réseau.

Le Bureau peut mettre en place des sous-comités et des groupes d'experts à sa discrétion pour approfondir les objectifs du Réseau. Ceux-ci peuvent alors être composés de membres (de plein droit et associés) du réseau ne siégeant pas au Bureau.

Le Secrétariat :

Le secrétariat a la charge d'administrer le Réseau et d'organiser ses activités sous la supervision du Bureau.

Il :

- est le point de contact pour le Réseau, reçoit et répond au courrier sous dizaine par voie électronique ou par courrier postal
- gère le site Internet du Réseau
- gère l'enregistrement des membres et la base de données contacts en conformité avec la législation applicable concernant la protection des données
- rapporte à l'AG et au Bureau les résultats de la mise en oeuvre des activités et de l'évolution des adhésions
- est responsable de la gestion financière du Réseau

- produit les supports d'information et de communication (brochures, newsletters)
- organise les réunions et les événements
- prépare les comptes rendus des réunions et prépare les rapports d'activité annuels.

Le secrétariat est assuré par EPC, partenaire du projet CIVINET pendant toute la durée du contrat européen.

LA CERTIFICATION DES COMPTES

Les comptes du réseau feront l'objet d'une comptabilité propre à l'association, et un expert comptable, habilité à examiner tous les livres de comptes et à recevoir toute information et explication requises sera désigné pour auditer et certifier la régularité des comptes annuels.

LES COMPTES

Les bilans et les comptes de résultat du Réseau, dûment examinés selon les lois prévalant sur les territoires concernés, devront être préparés chaque année et publiés par le Réseau. Une copie sera mise à disposition des membres sur leur demande.

LE STATUT LEGAL

Le Réseau sera établi sous la forme d'une association soumise à la Loi 1901 française : CIVINET Francophone, le réseau CIVITAS des villes francophones pour la mobilité durable.

ZONE GEOGRAPHIQUE COUVERTE PAR LE RESEAU

Le Réseau va couvrir les zones géographiques suivantes : France métropolitaine + D.O.M-T.O.M / Wallonie / Suisse Francophone/ Luxembourg / autre territoire européen francophone tel que le Val d'Aoste, dite « zone FRANCOPH ».

LA LANGUE DU RESEAU

La langue de travail du réseau est le français.

Ces Termes de Références sont adoptés par :

- Tisséo-SMTC

- GART - Groupement des Autorités Responsables des Transports

- Communauté d'Agglomération de La Rochelle

- Nantes Métropole

- Lille Métropole

- Communauté d'agglomération de Poitiers

- Euro Project Consult

Les membres fondateurs du Réseau CIVINET Francophone, le

Tout changement de ces Termes de Référence doit être proposé par le Bureau et adopté par l'AG après l'approbation par la Commission Européenne.